

Résidence de Kerneth



Rapport ERRD 2024



Table des matières

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

Fonctionnement général de l'Ehpad	3
1. Présentation de l'établissement.....	3
2. La direction.....	3
3. Le corps médical.....	3
4. Le CST.....	3
5. Le Conseil de la Vie Sociale	4
Caractéristiques de la population accueillie	5
1. Répartition de la population.....	5
2. Zone d'attraction de l'établissement	7
3. Mouvement de la population hébergée	8
4. Soins	9
5. PASA	10
Bilan social	12
1. Effectif	12
2. Suivi de l'absentéisme	14
3. Formation	16
Formations suivies	16
Analyse des formations par grade de personnel :	16
Bilan social des formations :	16
Bilan économique et financier.....	17
1. Le compte de résultat	17
2. Détermination et affectation du résultat en section d'exploitation.....	27
Bilan financier – de la section d'investissement à la détermination de la CAF	28
1. Les opérations réalisées en investissement.....	28
2. Détermination de la capacité d'autofinancement au 31/12/2023	29
Appréciation globale des grands équilibres financiers.....	30
1. Le fonds de roulement d'investissement (FRI).....	30
2. Le fonds de roulement d'exploitation (FRE)	31
3. Le besoin en fonds de roulement (BFR)	31
4. Conclusion	31

1. Présentation de l'établissement

L'EHPAD de Kerneth a le statut d'EHPAD public rattaché au CCAS d'ARRADON.

Créé en 1989 le foyer logement a évolué en EHPAD à partir de 2005 afin d'accompagner la plus grande dépendance des personnes accompagnées.

L'EHPAD comprend aujourd'hui 56 lits dont 6 chambres doubles.

En 2011, l'EHPAD a ouvert un PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) de 12 places afin d'accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

2. La direction

La direction de l'établissement est assurée par Mme CHARPENTIER Hélène depuis le 24 janvier 2022.

Le directeur représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il prépare les travaux du conseil d'administration et lui soumet le projet d'établissement mentionné à l'article L. 311-8. Il est chargé de l'exécution des décisions du conseil d'administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci. Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12. Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'administration informé. Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service et à son évaluation. Il nomme le personnel, à l'exception des personnels titulaires des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles, propose au directeur général du Centre national de gestion la nomination dans leur emploi des directeurs adjoints et, le cas échéant, des directeurs des soins, et exerce son autorité sur l'ensemble de celui-ci. La commission administrative paritaire nationale compétente émet un avis sur les propositions précitées soumises au directeur général du Centre national de gestion.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret. Pour l'exercice de certaines des attributions du conseil d'administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du président du conseil d'administration.

Le projet d'établissement a été réalisé en 2022 et court jusqu'en 2027.

3. Le corps médical

Un médecin coordonnateur est présent sur l'établissement à 30%. Cette fonction est assurée par le Dr RITTER Frédéric. Parmi les principales fonctions exercées par le médecin coordonnateur, on peut retenir sa responsabilité dans l'élaboration du projet de soins de l'établissement, le suivi de l'organisation des admissions et le contrôle de la qualité des soins.

4. Le CST

Le comité Social territorial est l'instance consultative, instituée par la loi n°2019-828, qui remplace le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à l'issue des élections de décembre 2022.

Il est consulté sur :

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services.
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus
- Les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines
- Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels
- Les politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations, notamment le projet de plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition y afférents

- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale et d'aides à la protection
- Les plans de formation prévus à l'article L 423-3 du code général de la fonction publique
- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité des agents publics territoriaux lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service.
- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux
- Les autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
 Reçu en préfecture le 24/03/2025
 Publié le
 ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

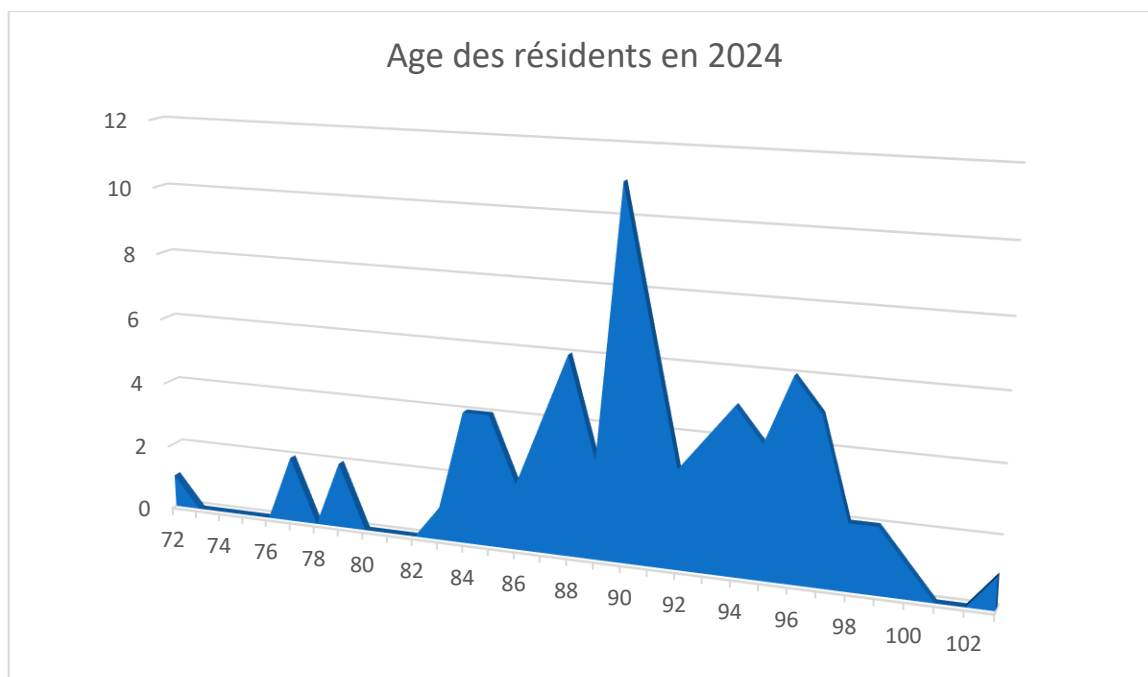
Le CST s'est réuni le 17/01, le 21/02, le 17/04, le 12/06, le 28/08 et le 27/11/2024

5. Le Conseil de la Vie Sociale

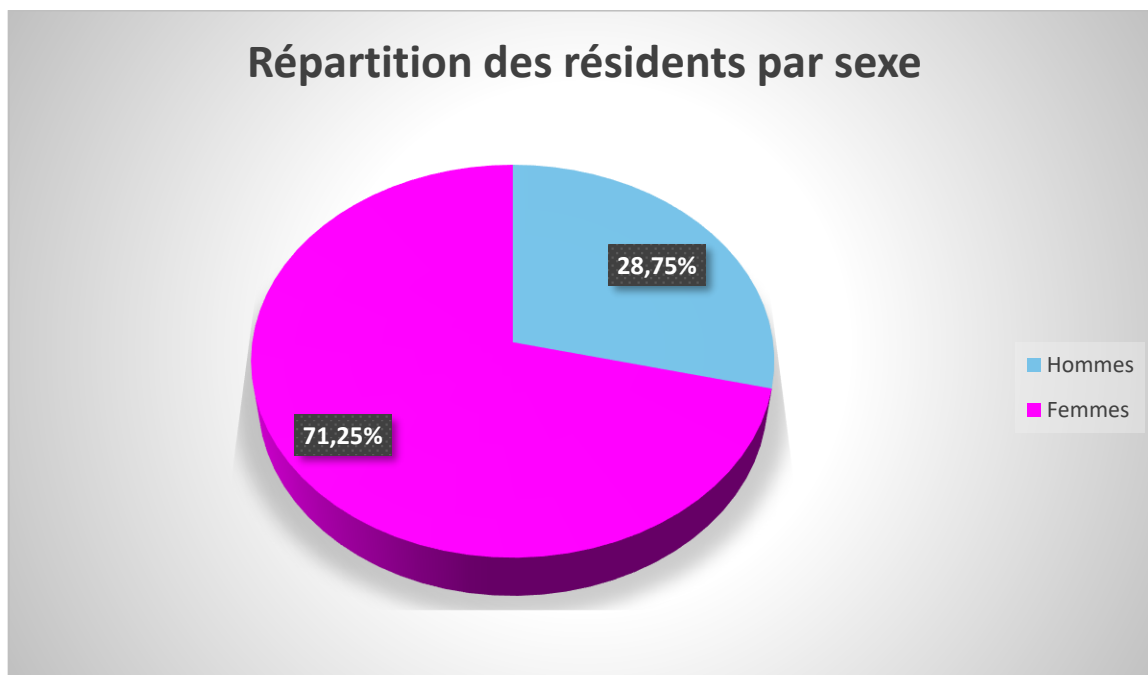
Institué par le décret du 25 mars 2004, le C.V.S. est composé de représentants des familles, de résidents, du personnel et d'un représentant du Conseil d'Administration, il est appelé à émettre des avis et propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement (règlement de fonctionnement, vie quotidienne, animation, tarifs des prestations, ...)

En 2024, le CVS s'est réuni à 2 reprises le 18/07 et le 17/10/2024.

1. Répartition de la population



L'âge moyen des résidents présents en 2024 est de 90,58 ans, stable par rapport à 2023 (91,11).



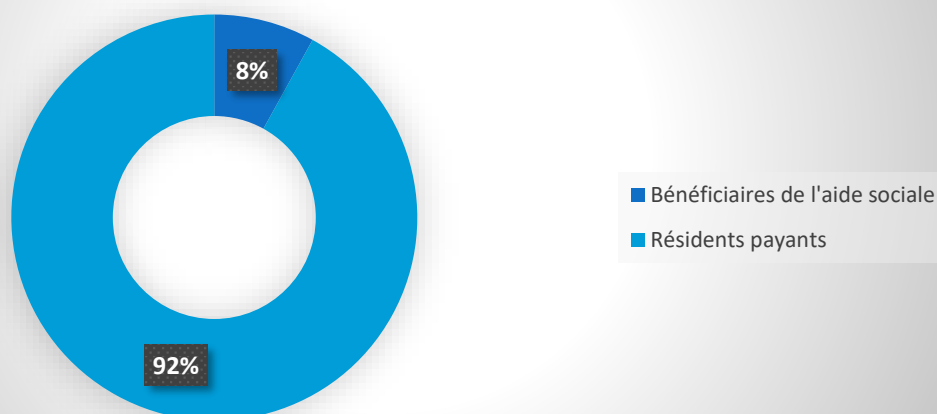
Répartition des résidents par catégorie aidés sociaux/payants

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

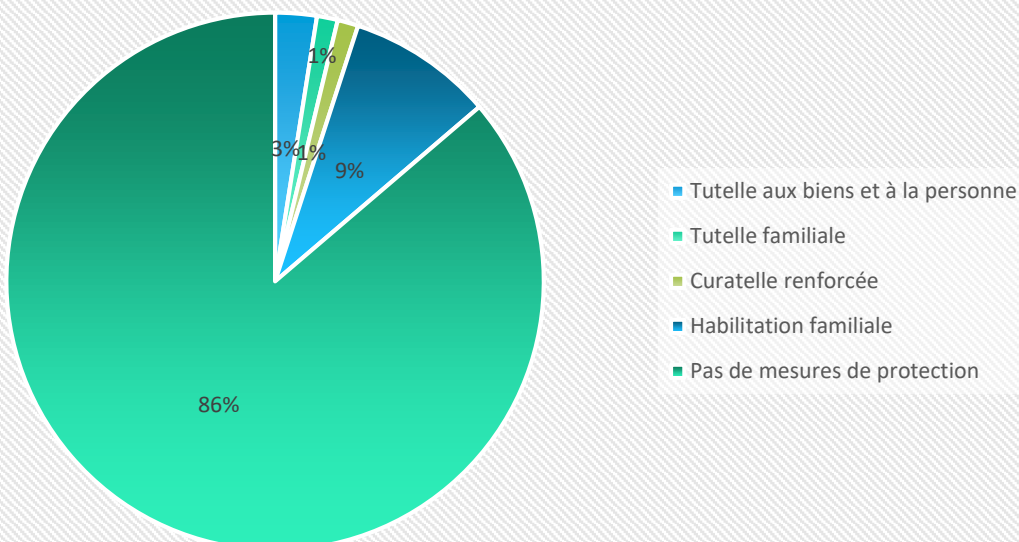
Publié le

ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE



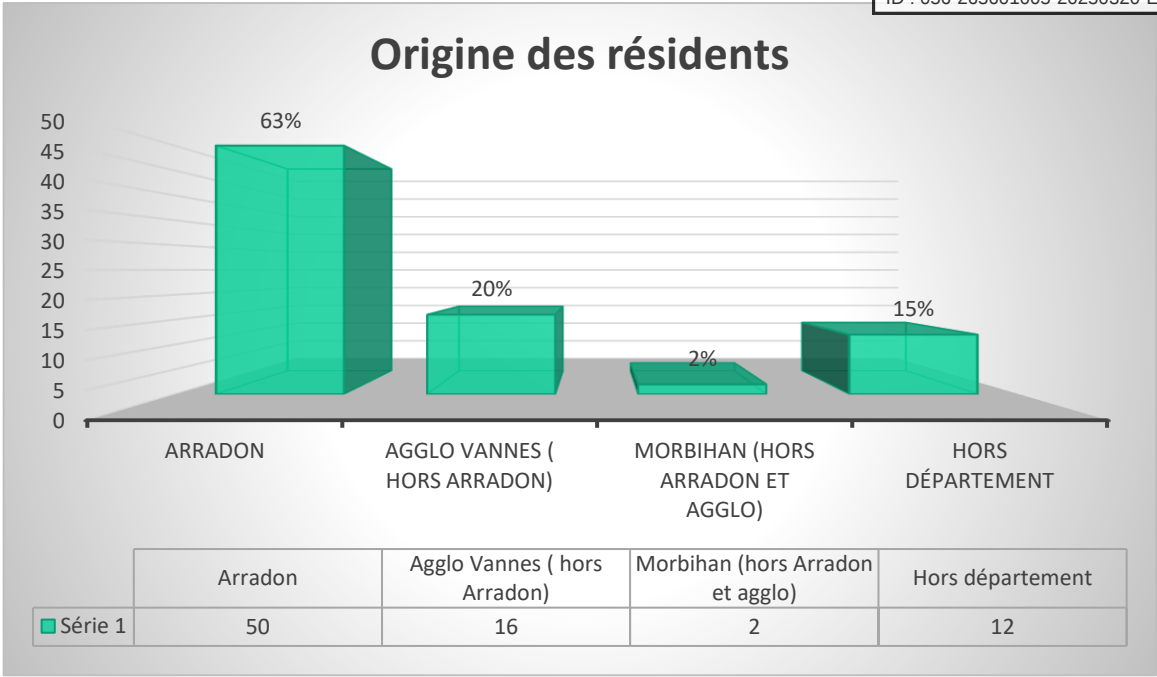
On peut noter une part faible d'aidé sociaux sur l'établissement en 2024, mais en augmentation de 5% par rapport à 2023.

Résidents sous mesures de protection



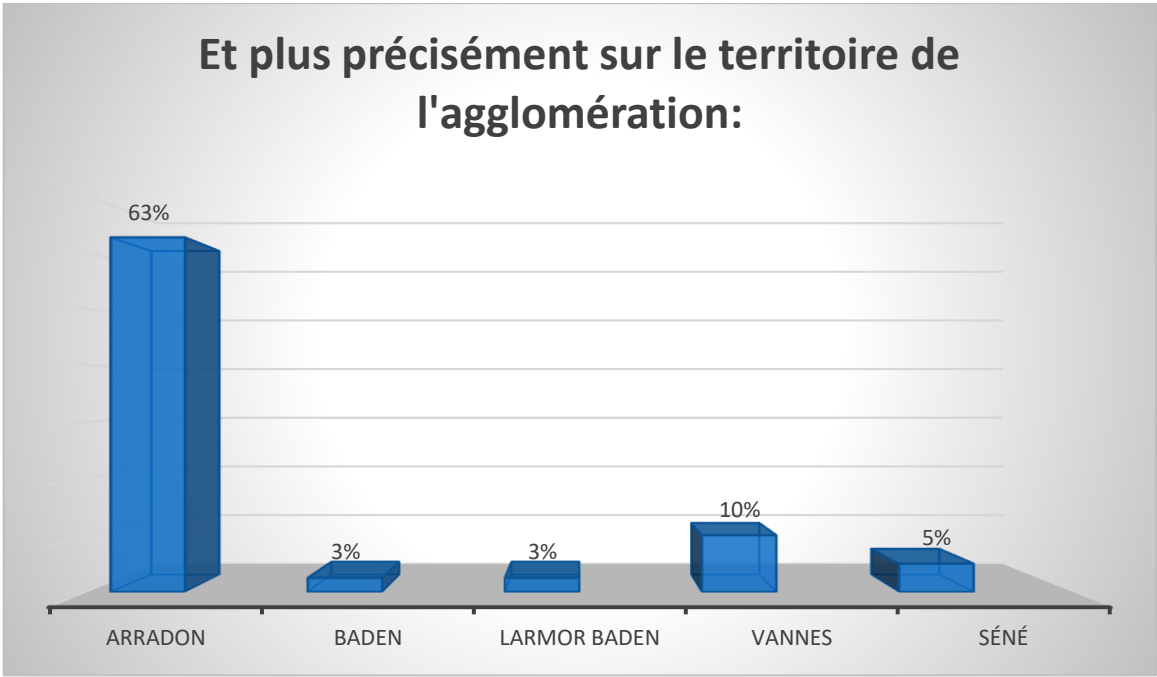
2. Zone d'attraction de l'établissement

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE



Soit 83% des résidents originaires de l'agglomération de Vannes.

Les résidents venant d'autres départements sont accueillis dans le cadre de rapprochement familial ou d'entrée de couple.



Le taux de résidents provenant de la commune d'Arradon démontre la réponse apportée par l'EHPAD à un besoin local.

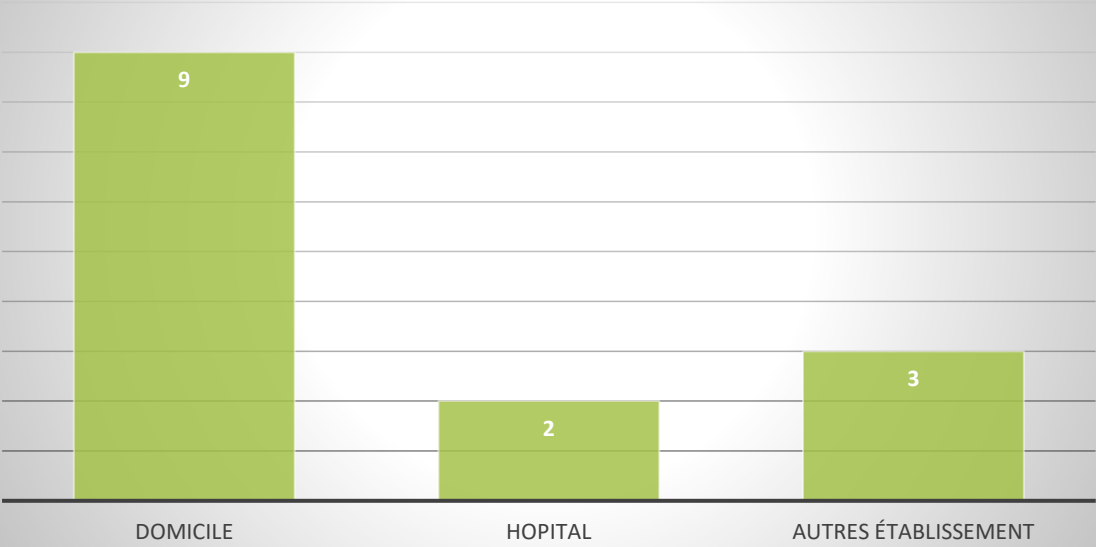
3. Mouvement de la population hébergée

Hébergement permanent

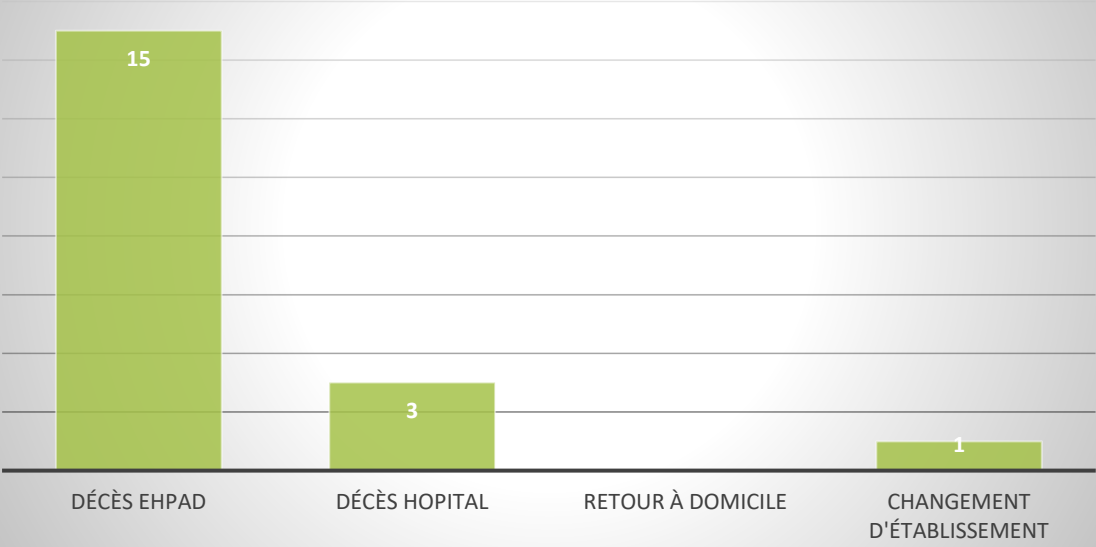
Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

	Entrées	Décès	Sorties (autres que décès)
2018	16	13	4
2019	14	14	1
2020	14	14	0
2021	8	7	0
2022	22	19	1
2023	8	9	1
2024	14	18	1

Modes d'entrées à l'EHPAD en 2024



Mode de sorties de l'EHPAD en 2024



Les personnes viennent essentiellement du domicile, nous verrons ensuite que le court séjour nous permet de réagir à des situations plus urgentes.

14 admissions en hébergement auront été prononcées en 2024, soit 6 mouvements
décès auront été enregistrés (dont 15 dans l'établissement et 3 lors d'hospitalisation)
d'établissement.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

L'accompagnement des personnes jusqu'à la fin de la vie fait partie des valeurs de l'établissement et des professionnels,
qui peuvent s'appuyer sur le réseau de soins, tel que l'HAD ou l'équipe mobile de soins palliatifs.

L'âge moyen à l'entrée est 90 ans.

L'âge moyen à la sortie est de 92,2 ans.

Entrée en court séjour (3 mois maximum)

13 accueils de courts séjours, dont 7 femmes et 5 hommes.

6 résidents provenaient de leur domicile en situation urgente et 7 provenaient de l'hôpital.

Sur ces 13 personnes accueillies, 4 ont été intégrées en hébergement permanent à Kerneth, 4 ont trouvé un hébergement
dans une autre structure (Unité fermée, résidence autonomie), 4 retours à domicile et 1 décès lors de l'accueil.

L'âge moyen à l'entrée est 86,1 ans.

L'âge moyen à la sortie est de 87,1 ans.

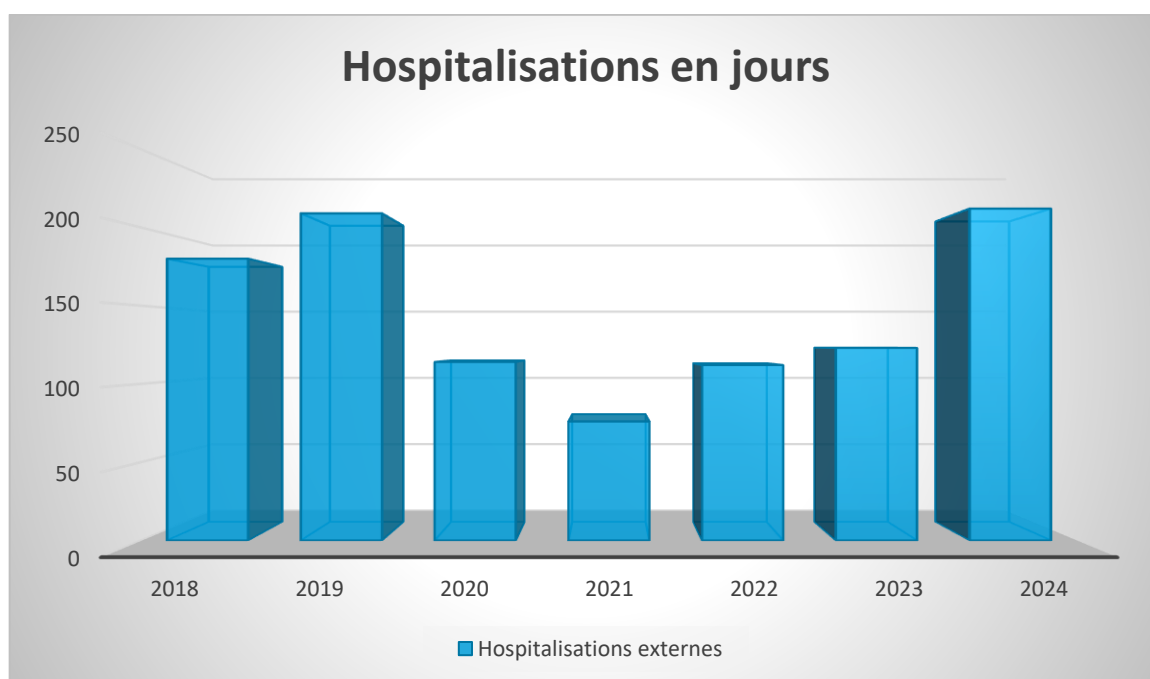
602 jours de courts séjours ont été réalisés en 2024 sur 709 journées, soit un taux de remplissage de 84,9%.

4. Soins

Analyse des hospitalisations

Nombre de journées d'hospitalisations : 212 jours en 2024. Il est rappelé néanmoins la difficulté à mobiliser les alternatives
à l'hospitalisation, qu'est notamment l'HAD avec un nombre de demandes importantes et un délai de réponse long.

Nombre d'hospitalisation : 17 séjours concernant 14 résidents.



Calcul de la dépendance

La dernière validation du GMP (Gir Moyen Pondéré) a été réalisée le 02/11/2022 par le département à 73%.

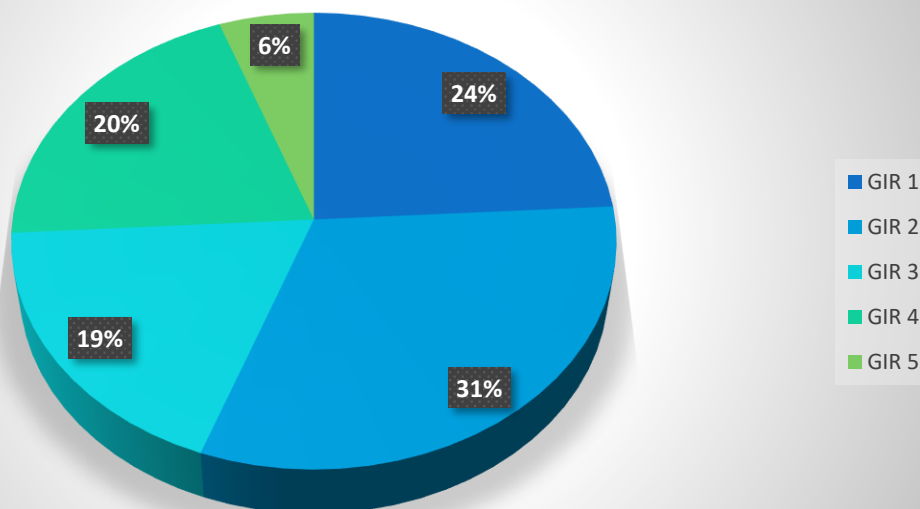
Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

Répartition des GIR au 31/12/2024



GMP au 31/12/2024 : 721

Le pourcentage des GIR 1 à 4 est de 94%.

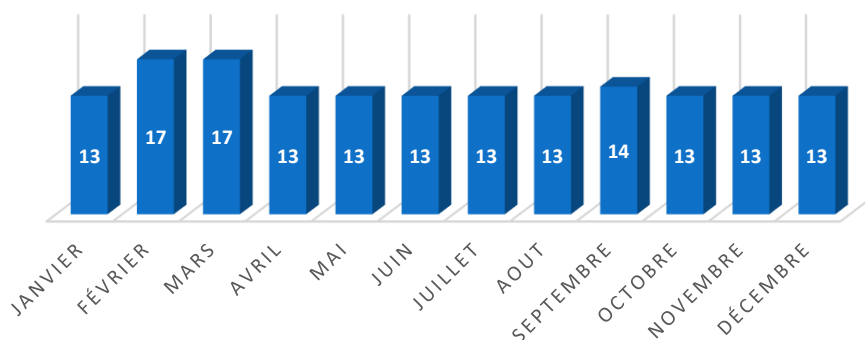
Nous accueillons aujourd'hui encore 6% de GIR 5, lié notamment à l'entrée de couples.

Calcul des pathologies

Le PMP a été validé novembre 2022 également à 215. Celui-ci est à 209 au 31/12/2024.

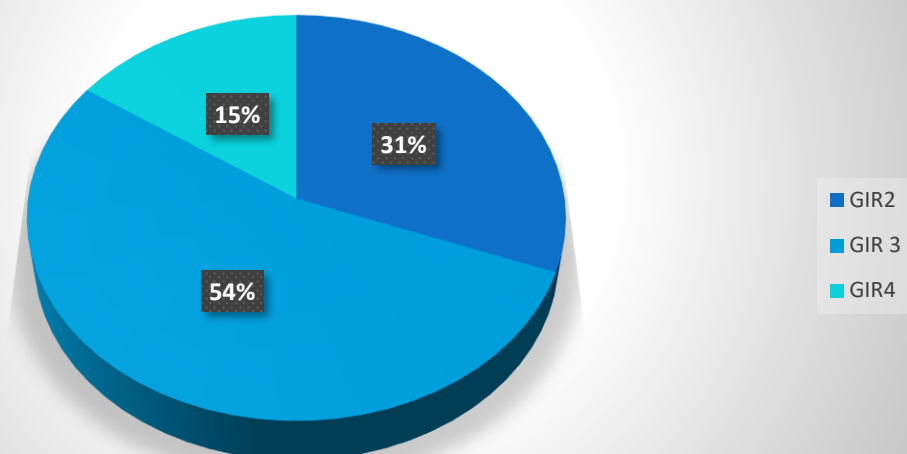
5. PASA

NOMBRE DE RÉSIDENTS ACCUEILLIS AU PASA EN 2024



Soit au cours de l'année, 8 sorties et 6 entrées. Les résidents n'étant pas tous accueillis à temps plein.

dépendance des résidents accueillis au PASA au 31/12/2024



1. Effectif

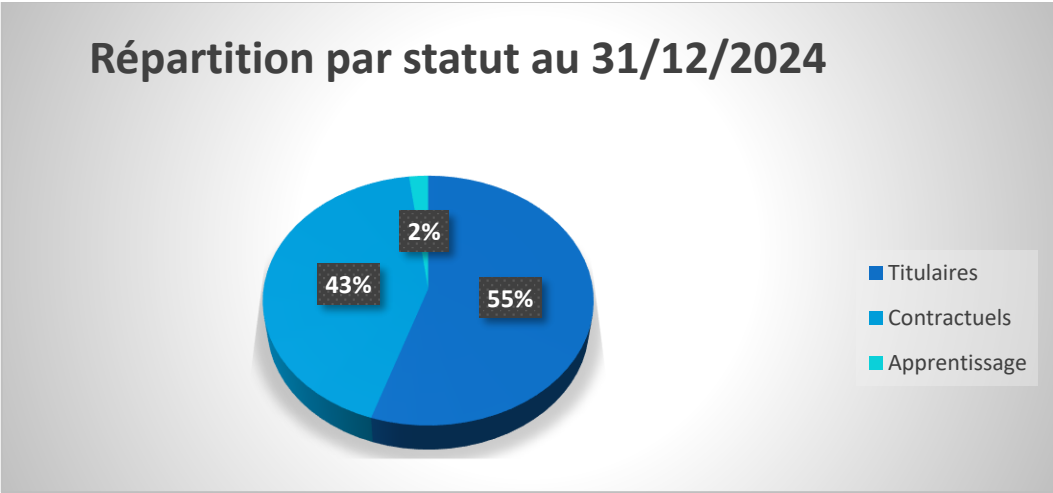
	ETP rémunéré en 2023	ETP travaillé en 2023	ETP rémunéré 2024	ETP travaillé en 2024
DIRECTION/ADMINISTRATION	2	2	3.07	2.72
SERVICE GENERAUX	1	1	1	0.96
ANIMATION	0.95	0.87	1	0.99
SERVICE HOTELIER/ENTRETIEN/CUISINE	13.34	10.75	17.5	16.25
ASG /PASA	3	2.91	3	2.60
AS/AMP	19.51	17.54	17.6	16.89
INFIRMIER	4.72	4.60	5.1	4.56
PSYCHOLOGUE	0,41	0.41	0.4	0.4
ERGOTHERAPEUTE	0,4	0.28	0.40	0.27
MEDECIN CO	0,3	0.2	0.3	0.2
TOTAL	46.63 ETP	41.56 ETP	49.37 ETP	44.62 ETP

Sur le service direction/administration : présence d’un apprenti jusqu’en aout 2024 et recrutement d’un directeur adjoint responsable de la comptabilité de l’établissement (en remplacement des services mutualisés)

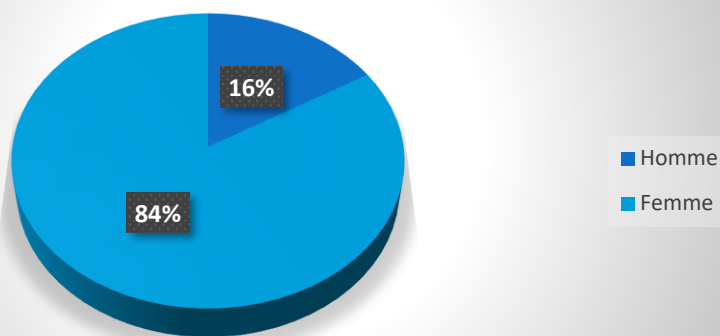
2 apprentis ont été présente en 2024, la première, en bac ASSP jusqu’en aout 2024 et la 2eme en école d’aide soignante depuis aout 2024.

+ Mutualisation pour un montant de 101 016€ (RH, finances, technique, communication, informatique)

La différence entre les ETP rémunérés et les ETP travaillés est d’environ 4 postes. Elle est liée un mi-temps thérapeutique, à de l’absentéisme en maladie ordinaire, des accidents de travail et 1 congé maternité.



Répartition par sexe



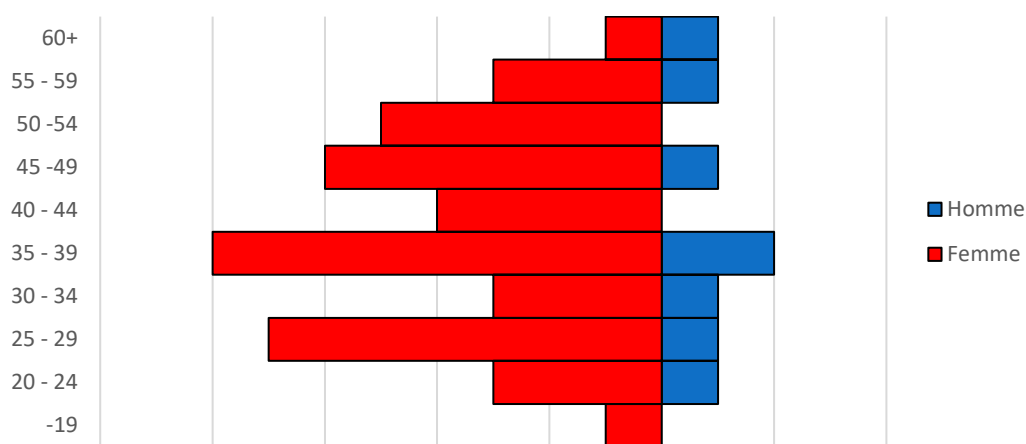
Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

Pyramide des ages au 31/12/2024



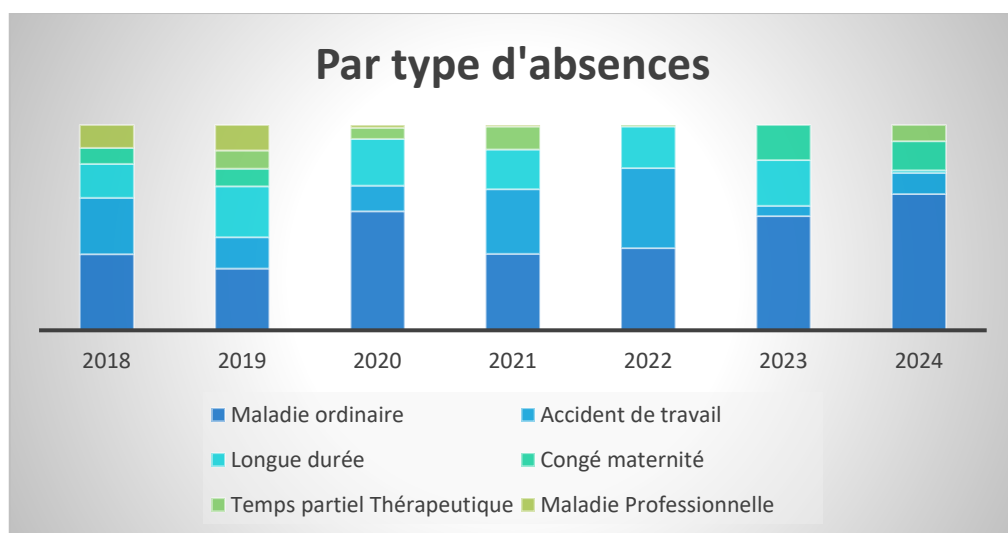
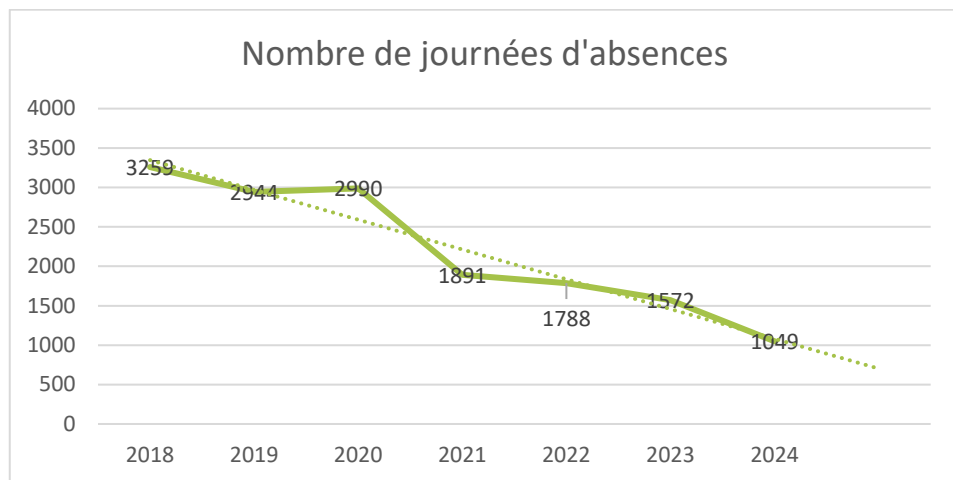
La forme du « champignon » nous permet de comprendre que l'âge moyen est élevé. Il faut noter que cette forme de pyramide représente un avantage certain. En effet, cela veut souvent dire que les compétences et le savoir-faire des collaborateurs sont solides.

Cependant, ce type de structure enregistre souvent une masse salariale considérable due aux profils seniors qu'elle compte. De plus, les départs massifs à la retraite peuvent impacter les ressources en termes de compétences en interne.

L'enjeu de l'établissement dans ce cas est d'assurer la transmission du savoir auprès des jeunes équipes. L'âge moyen est de 39.5 ans.

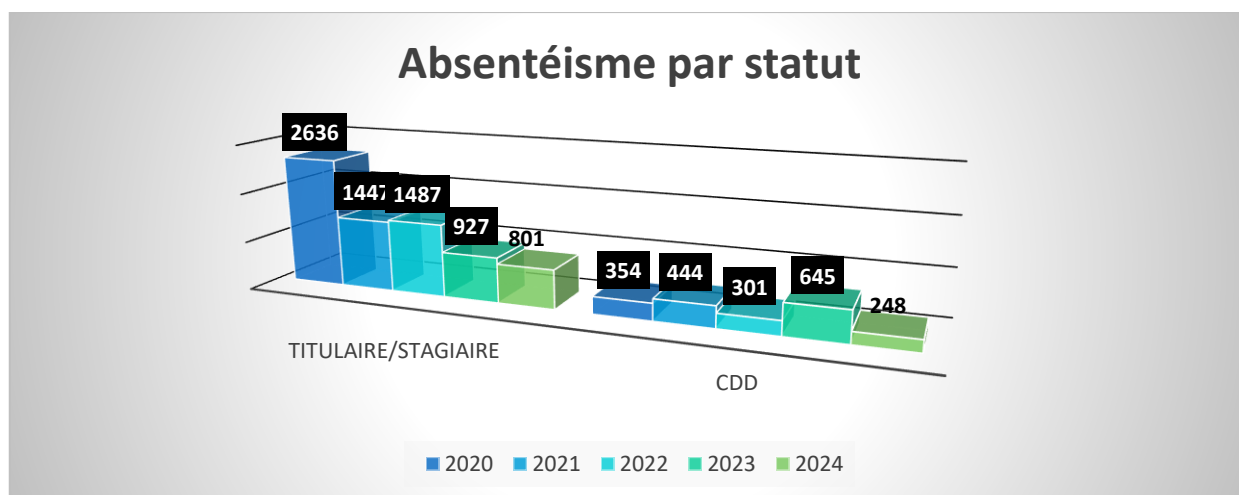
2. Suivi de l'absentéisme

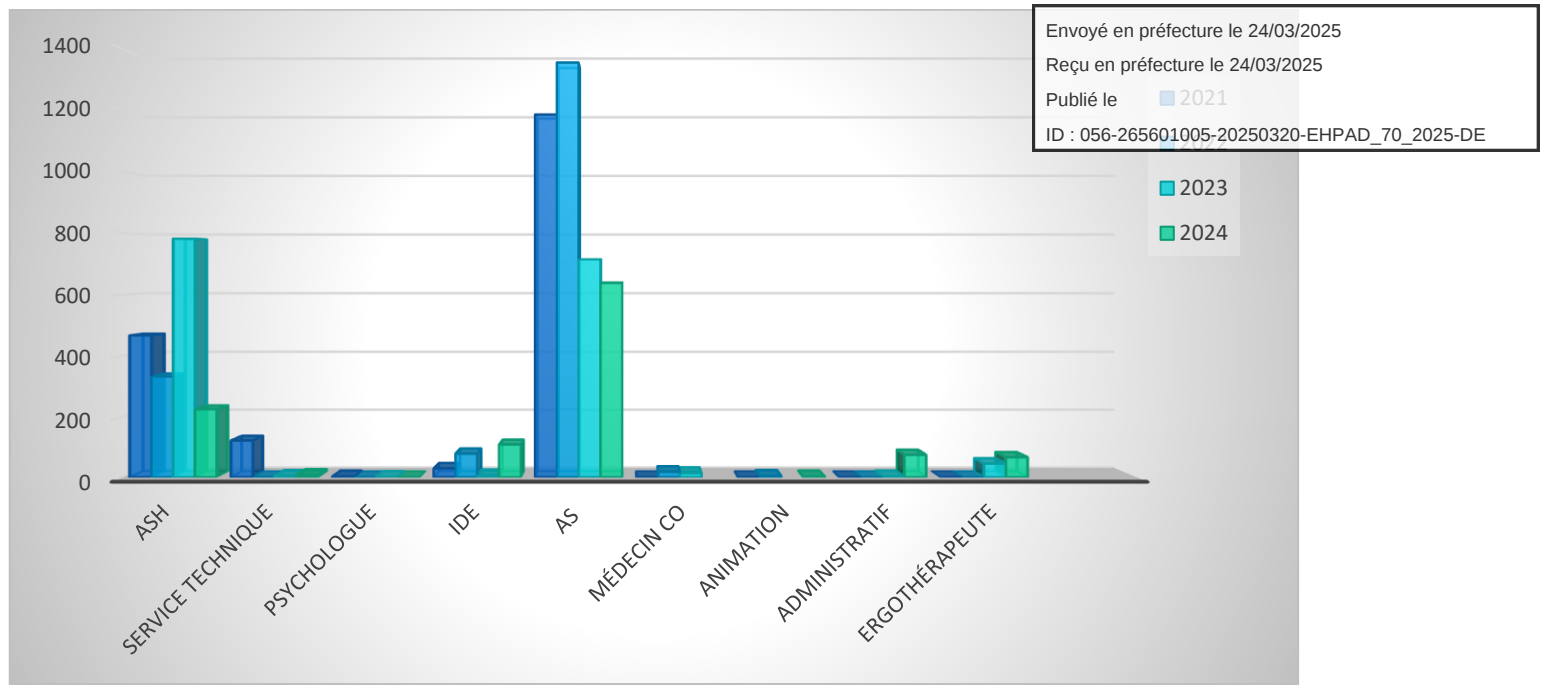
Le nombre de journées d'absences toutes causes confondues s'est élevé à 1 472 jours en 2023, ce qui correspond environ à 6 ETP (1 ETP = 1 820H/an).



On note une diminution de l'absentéisme de 33% entre 2023 et 2024 et une baisse de 68% en 6 ans.

Il est important de souligner la diminution forte des accidents du travail depuis 2023, qui ne représente que 9% de l'absentéisme en 2024.





On peut voir un absentéisme qui continuent de diminuer en 2024. Des situations anciennes d’agents ont été traitées et un travail sur la prévention des TMS a été engagé sur l’établissement.

3. Formation

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

Formations suivies

Liste des formations	Organisme de formation	Total jours de formation	Nombre d'agents	Jours de formation par session
Incendie		15	30	0,5
Urgences gériatriques	CESU	8	8	1
AFGSU recyclage		2	2	1
AFGSU initial		3	1	3
Formation budgétaire M22		1	1	1
Les risques psychosociaux	SPS	4	2	2
Sensibilisation aux maladies neurodégénératives : Alzheimer et apparentées, Parkinson	CNFPT	6	2	3
L'accompagnement de fin de vie	CNFPT	3	1	3
Gestion des plaies complexes	IFSI	1	4	0.25
Le refus de soin	CNFPT	4	2	2
Formation d'intégration des agents de catégorie C		5	1	5
La sécurisation des médicaments		1	2	0.5
Référent hygiène		2	2	1
L'optimisation du financement des projets	CNFPT	1	1	1
Management des émotions	OMEGA	2	1	2
La compréhension et la gestion de l'agressivité	CNFPT	9	3	3
L'animation de réunion d'équipe	CNFPT	2	1	2
Habilitation BS/BE		8	4	2
Accompagnement nutritionnel des personnes âgées	CNFPT	1	1	1
Sensibilisation aux addictions	MAIRIE	1	2	0.5
La bientraitance	CNFPT	6	2	3
Les activités sensorielles	CNFPT	9	3	3
Prévention de l'épuisement professionnel	CNFPT	2	1	2
Défi nutrition santé	DNS	0.5	1	0.5
La gestion de la douleur		2	2	1
COLLOQUE AGE 3		7	7	1
Diabétologie et gériontologie		3	3	1
Total général		110.5		

Analyse des formations par grade de personnel :

GRADES	NOMBRE D'AGENTS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION	TOTAL AGENTS AU 31/12/2024	TAUX DE PERSONNEL FORME
Direction	1	1	100%
Agent administratif	1	1	100%
IDEC	1	1	100%
IDE	4	4	100%
Animateur	1	1	100%
AS/AMP/ASG/Agent social	14	19	74%
ASH	9	10	90%
Agent de maintenance	1	1	100%
Psychologue	1	1	100%
Ergothérapeute	1	1	100%
Médecin co.	1	1	100%
Apprenti	2	1	100%
TOTAL	37	42	88%

Bilan social des formations :

110,5 jours de formation continue ont été dispensés en 2024.

88% du personnel a ainsi pu suivre une formation en 2024.

L'exercice 2024 présente un déficit de 72 048,06 € qui démontre une fragilité financière de l'établissement.

1. Le compte de résultat

Analyse des charges par groupe fonctionnel

 Evolution des charges entre 2022 et 2024

Compte	Libellés	ERRD 2022	ERRD 2023	Evolution 2022/2023	ERRD 2024	Evolution 2023/2024
Groupe 1	Charges afférentes à l'exploitation courante	482 293,54	497 987,10	+ 3,25 %	575 953,57	+ 15,65 %
Groupe 2	Charges afférentes au personnel	2 094 197,50	2 285 446,75	+ 9,13 %	2 359 209,70	+ 3,22 %
Groupe 3	Charges afférentes à la structure	435 025,75	473 488,43	+ 8,84 %	447 398,64	- 5,5 %
TOTAL GENERAL		3 011 516,79	3 256 922,28	+ 8,14 %	3 382 561,91	+ 3,85 %

→ Analyse des charges du groupe 1¹ :

L'augmentation des charges au groupe 1 est de + 77 966,47 €.

Achats non stockés de matières et fournitures..... + 62 428,74 €

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
606110	Eau et assainissement	16 757,30	15 000,00	-10%
606120	Energie - électricité	20 229,29	48 027,30	+145 %
606130	Chauffage	25 152,32	59 203,70	+135 %
606180	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	
606210	Combustibles et carburants	75,06	475,60	+545 %
606220	Produits d'entretien	16 720,77	17 887,71	+6,9 %
606230	Fournitures d'atelier	2 439,70	3 129,47	+12,8 %
606240	Fournitures administratives	1 216,39	1 398, 81	+11,4 %
606250	Fournitures éduc et loisirs	2 046,49	2 331,50	+11,4 %
606261	Couches, alèses, produits absorbants	22 974,42	21 966,52	-4,4 %
606268	Autres fournitures hôtelières	7 210,78	4 905,22	-31,9 %
606280	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	
606300	Alimentation	387,35	1 010,71	+160 %
606600	Fournitures médicales	14 391,61	17 323,29	+20 %
606800	Autres achats non stockés	999,07	429,46	-57 %
	Sous total Achats biens	130 600,55	193 089,29	47,8%

¹ Les écarts sont calculés entre les réels 2023 et 2022

Electricité.....	+ 27 738,01 €	Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Chauffage.....		Reçu en préfecture le 24/03/2025
		Publié le 34 051,38 €
		ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

- Augmentation de l’ordre de 2,5 fois le tarif, lié à l’inflation et au nouveau contrat avec Mordman Energie

Services extérieurs – 9 433,50 €

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
611110	Examens de biologie	11 423,83	9 702,48	-15 %
611120	Examens de radiologie	111,12	41,58	-62.58%
611180	Autres prestations médicales	67 924,22	59 002,11	-13,13%
611200	Prestations médico-sociales	6 475,00	0,00	+17%
611280	Autres prestations médico-sociales	0,00	7 754,50	
	Sous total Sous traitance	85 934,17	76 500,67	-11%

- Examens de biologie : -1721,35 €
- Médecins : - 357,34 € : non significatif
- Dietéticienne (611200 et 611280) : vacations de diététicienne , augmentation en 2024 depuis septembre en lien avec le projet Equilibrage (évaluation à domicile dans le cadre de la prévention des chutes)

Autres services extérieurs..... + 24 911,23 €

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
625100	Voyages et déplacements	257,48	224.81	-12 %
625600	Missions	367,80	260.79	-30 %
625700	Réceptions	1 198,57	1 696,07	+41 %
626100	Frais d’affranchissement	226,18	233.64	+3,2%
626200	Frais de télécommunications	1 060,58	1054.44	-1 %
628200	Prestation d'alimentation à l'extérieur	276 422,92	300 940.94	+8,8%
628300	Prestation de nettoyage à l'extérieur	866,06	1157.57	+33 %
628800	Autres	848,25	688.25	-19 %
	Sous total Services	281 452,38	306 363,61	+8,8 %

Prestations d'alimentation à l'extérieur..... + 24 518,02 €

- Augmentation liée à l’inflation des denrées alimentaires dès 2022

➔ Analyse des charges de groupe 2

L'augmentation des charges au groupe 2 est de + 73 762,95 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
621110	Interim Personnels adm et hôtelier	5 842,80		
621130	Interim personnels médic et paramed	3 762,10		
621800	Autres personnels extérieurs	101 648,01		
	Sous total Personnel extérieur	111 252,91	111 697.57	+0.03 %
622600	Honoraires	108,20		
622800	Divers	0,00		
	Sous total Honoraires	108,20	2 287,84	+2000 %
641110	Rému principale (titulaire, stagiaire)	568 435,17	611 687.63	
64114	NBI	3 968,21	4 608.78	
64115	supplément familial de traitement	9 299.76	10 111.11	
641182	CTI	57 024,54	73 675.78	
641183	PRIME GD AGE	8 554,58	11 626.65	
641185	Majoration travail de nuit		2 072.54	
641186	Dimanches et fériés		26 189.9	
641188	Autres	138 605,88	123 182.51	
641310	Rému prin (non titulaire emploi permanents)	664 137,55	541 559.45	
641382	CTI		40 753.97	
641383	Prime grand age		5 952.38	
641385	Majoration travail de nuit		3 058.35	
641386	Dimanches et fériés		23 979.99	
641388	Autres indemnités	66 604,26	93 305.52	
64151	Rému principale (non titulaire remplaçant)		40 327.92	
641582	CTI		5 096.96	
641583	Prime grand age		243.71	
641585	Majoration travail de nuit		281.8	
641586	Dimanches et fériés		3 062.91	
641588	Autres		3 595.20	
641700	Apprentis	17 429,77	19 194.31	
	Sous total Rémunérations	1 534 059,72	1 584 956,62	+3,3 %
633100	Versement transport	16 111,21		
633600	Participation formation	20 136,65		
645110	Cotisations à l'URSSAF	322 826,09	318 265,18	
645130	Cotisations aux caisses de retraite	227 205,72	247 674,23	
645140	Cotisations à l'ASSEDIC	28 876,22	28 048.69	
645180	Cotisat autres organismes sociaux	437,95	301.93	
647100	Prestations versees pr compte FNAL	0,00	0.00	
647500	Médecine du travail	3 667,00	3 878.00	
647840	Œuvres sociales	8 540,08	8 448.32	
647880	Autres	12 225,00	15 000.00	
	Sous total Charges sociales	640 025,92	660 267,67	+3,1 %
	TOTAL GROUPE 2	2 285 446,75	2 359 209.7	+3,22 %

L'exercice 2024 a supporté un montant de dépenses de personnel en augmentation de

- La principale raison de l’augmentation des dépenses de personnel est liée à la revalorisation des rémunérations, en application des différentes réformes mises en œuvre en 2023 et 2024 (augmentation de l’indice majoré minimum, revalorisation du point d’indice) pour 50 755,27 €
- Une GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) égale à 0.59%
- Des mesures d’attractivité et d’équité avec une augmentation de l’IFSE, et l’augmentation du nombre de titres restaurant.
- 2 situations de suspension d’agents sur l’année 202 ont pesés sur le budget pour 26 562,76 €

Libellé	ERRD 24/ERRD 23	Observations
Prime annuelle - augmentation du SMIC au 01/01/2024	2 014,73	de 1709,28 à 1766,92
5 point d'indice majoré à l'ensemble des agents publics	20 789,31	à partir du 01/01/2024
GVT	4 875,93	
Augmentation IM de 353 à 361	8 358.62	Au 01/05/2023 : 4 mois de plus en 2024 // 2023
Attribution de point d'indice supplémentaire pour les plus bas salaires	859.71	Au 01/07/2023 : 6 mois de plus en 2024 //2023
Augmentation point d'indice 01/07/2023 de 1,5%	13 856,97	Au 01/07/2023 : 6 mois de plus en 2024 // 2023
Revalorisation Etat	50 755,27	
Augmentation IFSE	8 744,08	de 1709,28 à 1766,92 (incidence sur la prime annuelle)
Ticket restaurant	848,71	augmentation au 01/01/2024
Revalorisation collectivité	9 592,79	
Claire BELLEC congé de maternité	31 592,93	CDD jusqu'au 30/11/2023 (cout remplacante)
1/2 temps thérapeutique	9 114,24	
Suspension	26 562,76	Traitement des agents suspendus
Evenement	67 269,93	
TOTAL	127 617,99	

Charges sociales..... +63 305,92 €

Ces charges augmentent normalement en fonction de l’augmentation des rémunérations.

→ Analyse des charges de groupe 3

La diminution des charges de groupe 3 est de – 26 089.79 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

Locations..... – 42 118.47 €

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
612200	Crédit-bail mobilier	8 310,96	11 081,28	+33,33 %
613200	Locations immobilières	243 387,24	108 331,20	-21,86 %
613510	Locations : Informatique			
613530	Locations : matériel de transport	550,00	599,01	+8,91 %
613570	Locations : matériel médical	10 596,08	10 328,51	-2,53 %
613580	Autres locations mobilières	145,20	146,10	+0,62 %
614000	Charges locatives et copropriété	10 932,00	90 384,91	-21,86%
	Sous total Locations	262 989,48	220 871,01	-16,02 %

- Crédit-bail mobilier : + 2 270.32 € : renouvellement d'un tiers des lits médicalisés en locations accession sur une année complète
- Locations immobilières et charges locatives : - 55 603,13 € : fin du prêt principal de l'établissement, rachat du reste des prêts sur 5 ans, augmentation des charges locatives (gestion par les Ajoncs et bâtiment vieillissant)

Entretien et réparations..... +3 107,75 €

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
615210	Entretien & rép bâtiments publics	4 193,36	7 459,70	+77,89 %
615510	Entretien matériel médical	125,00	867,60	+594,08 %
615580	Entretien autres matériels	3 378,79	3 612,46	+6,92 %
615610	Maintenance informatique	1 384,59	1 444,93	+4, 36 %
615620	Maintenance matériel médical	160,00	0,00	-100 %
615680	Maintenance-autres	18 379,41	17 344,16	-5,63 %
	Sous total Entretien	27 621,15	30 728,90	+11,25 %

- On note une légère évolution, en lien avec la vétusté du bâtiment

Assurances..... – 3711,99 €

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
616100	Assurance multirisques	4 701,06	5 885,96	+25,20 %
616300	Assurance transport	1 325,31	1 405,18	+6,03 %
616810	Assurance maladie, maternité, acc. trav	61 918,79	56 942,03	-8,04 %
	Sous total Assurances	67 945,16	64 233,17	-5,46 %

- Augmentation importante de l'assurance de l'établissement, uniquement liée à l'inflation
- Renégociation de notre assurance statutaire

Divers.....			Envoyé en préfecture le 24/03/2025 12 538 €	
			Reçu en préfecture le 24/03/2025	
CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
617000	Etudes et recherches	6 570,00		
618200	Documentation générale et technique	306,30	486,30	+58,77 %
618400	Concours divers - cotisations	4 758,67	4 373,00	-8,10%
623000	Publicité publications relations publ			
635120	Taxes foncières	2 600,00	14 380,72	+453,10 %
635130	Autres impôts locaux	14 107,20	15 971,44	+13,21%
637000	Autres impôts & taxes	407,92	427,09	+4,70 %
651200	Redevance licences	5 764,32	9 229,27	+60,11%
654100	Créances admises non-valeur	23,56	3 224,33	13585,61 %
658800	Autres charges diverses	2,00	0,00	-100 %
	Sous total Autres	34 539,97	50 349,35	45,77 %

- Etudes et recherches : -4 312.80 € : audit en 2023, en 2024 nous avons refait le DUERP
- Documentation générale et technique : + 180 € : abonnement à un journal spécifique adapté pour les personnes âgées (Lilavie)
- Concours divers- cotisations : - 385,67 € : Formation spécifique (incendie, maitre d'apprentissage, PSC1, CST)
- Taxes foncières : facture non arrivée en 2023 (9 938€)
- Autres impôts locaux : Augmentation de la taxe d'ordure ménagère
- Redevances licences : + 3 464.95 € (logiciel soins, planning, maintenance, communication, biologie, Microsoft)
- Créances admises en non-valeur : impayé loyer

Charges exceptionnelles + 15 541,11 €

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
673	Titres annulés sur exercice antérieur	0,00	15 541,11	

- Annulation de titre concernant des remboursement de salaire et d'aide sociale à l'hébergement

Dotations aux amortissements -3 785,57 €

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS
681110	Immobilisations incorpo	17 908,23	15 904,18	-11,19 %
681120	Immob corporelles	51 552,44	49 770.92	-3,46 %
	Sous total	69 460,67	65 675,95	-5,45 %

- Lié au investissements des années précédentes

Compte	Libellés	ERRD 2022	ERRD 2023	Evolut 22/23	ERRD 2024	Evolution 23/24
Groupe 1	Produits de la tarification	2 744 486,10	2 905 197,25		3 094 525,63	
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	232 311,55	212 458,52		195 566,68	
Groupe 3	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	35 523,48	17 785,55		20 421,54	
TOTAL GENERAL		3 012 321,13	3 135 441,32		3 310 513,06	

➔ Analyse des produits de groupe 1 : +189 328, 38 €

CPTE	EHPAD	Réel 2023	Réel 2024	ECARTS	
7351110	Forfait soins (Héb. Permanent	925 787,00	962 935,76	+37 148,76	+4,01 %
7351123	Forfait soins (PASA)	60 652,44	62 395,11	1 742,67	+2,87 %
7351128	Autres financements complémentaires	241 509,54	281 070,15	39 560,61	16,38 %
	7351 EHPAD - Financement ARS	1 227 948,98	1 306 401,02	78 452,04	6,39 %
735211	Hébergement permanent des résidents	16 647,13	50 816,44	34 169,31	205,26 %
7352121	CD dépendance Eq tarifaire	281 681,95	272 493,74	-9 188,21	-3,26 %
7352122	CD dépendance (APA)	18 011,27	23 022,31	5 011,04	27,82%
	7352 EHPAD - Financement CD	316 340,35	346 332,49	29 992,14	9,48 %
735311	Usager Tarifs journaliers socle prestations	1 218 132,14	1 297 542,90	79 410,76	6,52 %
73532	Usager part dépendance	133 873,78	131 046,22	-2 827,56	-2,11 %
	7353 EHPAD - Financement Usager	1 352 005,92	1 428 589,12	76 583,20	5,66 %
735810	Produits à la charge de la CAF (APL)	8 601,00	12 434,00	3 833,00	44,56 %
735880	Produits à la charge de la CAF (MSA)	301,00	769,00	468,00	155,48%
	7353 EHPAD - Financement Autres	8 902,00	13 203,00	4 301,00	48,37 %
	TOTAL GROUPE 1	2 905 197,25	3 094 525,63	+189 328,38	6,52 %

Les produits de la tarification et assimilés découlent de l'activité enregistrée au

	2021	2022	2023	2024
Capacité en lits	56	56	56	56
Nombre de journée/an	365	365	365	366
Nombre de journée maximum/an	20 440	20 440	20440	20496
Journées prévisionnelles retenues au budget Hébergement	20 081	20 184	20 184	20 086
Journée réalisées Hébergement	19 610	20 041	20 184	20 208
Taux d'occupation réel Hébergement	95,94%	98,05%	98,75%	98,59 %
Journées d'absence pour hospitalisation	76	112	123	212
Journées d'absence convenances personnelles	39	33	27	47
Total journée d'absence	115	145	150	259
Journées prévisionnelles retenues au budget Dépendance	19 600	19 900	19 900	19 471
Journée réalisées Dépendance	19 495	19 896	19 884	19 949
Taux d'occupation réel Dépendance	95,38%	97,34%	98,01%	97,33 %

On constate une optimisation de l'occupation par rapport aux années précédentes impactées par le COVID.

📊 Nombre de journées réalisées en hébergement :

En hébergement permanent, l'activité globale 2024 de l'établissement a été de 20 208 journées facturées en hébergement permanent, correspondant à un taux d'occupation de 98,59 %. Ces taux d'occupation sont supérieurs à 2023.

L'activité n'est pas encore pleinement satisfaisante, liée notamment à la problématique de couples.

📊 Nombre de journées réalisées en dépendance :

Le nombre de journées réalisées en dépendance comprend le nombre de journées hébergement duquel sont déduites les absences pour hospitalisation (259 Jours) et convenances personnelles (47 jours). Dans ces situations, le ticket modérateur n'est pas facturé dès le premier jour d'absence.

Au total, le nombre de journées non facturées en dépendance est de 259 jours.

Le tarif moyen hébergement de l'établissement s'élevait en 2024 à 66,79 €/jour.

📊 En section soins :

Le détail de la dotation soins alloués en 2024 est le suivant :

- Dotation de base : 1 177 304,14 €

Cette dotation a été augmentée des montants suivants en cours d'année :

- Actualisation HP + PASA+FICOMP : 30 4399,78 €
- Financements complémentaires : 66 549,21 €
- Crédits non reconductibles pour la formation qualifiante : 16 964,05 €
- Crédits non reconductibles/ ESMS en difficulté : 16 143,00€

Soit : + 129 096,04 €

		Réel 2023	Réel 2024		
706000	Prestations de services	75 155,86	78 876,25		
708500	Prestations usagers accomp	2 694,02	1 130,12	-1 563,9	-58,05%
708800	Autres produits activités annexes	1 170,41	1 413,34	242,93	20,76%
722	immo corporelles	11 745,15	0,00	-11 745,15	-100 %
744	FCTVA	1 458,03	1 208,32	-249,71	-17,13 %
7488	Autres	0,00	19 668,84	19 668,84	+100 %
754800	Autres remboursements de frais	48 252,15	54 560,78	6 308,63	13,07 %
758800	Autres produits divers courants	276,87	1 110,53	833,66	13,07 %
641900	Rembst rémunérations (Réguls)	69 505,20	34 289,53	-35 215,67	-50,67 %
645900	Rembst charges de sécu soc	2 200,83	3 308,97	1 108,14	+50,35%
	TOTAL GROUPE 2	212 458,52	195 566,68	-16 891,84	-7,95 %

- Prestations usagers accomp. 7085 : correspond essentiellement à l'entretien du linge personnel des résidents, qui n'est plus facturé.
- 7488 : Subvention du CD du Morbihan dans le cadre d'une convention sur les actions collectives de prévention annuelles pour 17 526 €

Le projet Équilibr'Âge, mis en œuvre à partir de septembre 2024 par l'établissement, s'inscrit dans une démarche de prévention des chutes auprès des personnes âgées du territoire, accompagnées par les services suivants: EHPAD d'Arradon, Résidence Autonomie de Ploeren, SAAD de Ploeren et SAAD d'Arradon. Conscient des risques liés à la perte d'autonomie et aux conséquences des chutes sur la qualité de vie des seniors, ce programme repose sur une approche pluriprofessionnelle mobilisant des ergothérapeutes, diététiciennes, infirmières et animateurs sportifs spécialisés. L'objectif est de proposer des actions adaptées visant à renforcer l'équilibre, la coordination, la force musculaire, l'alimentation et la confiance en soi des participants.

Ce dispositif prévoit des ateliers individuels ou collectifs réguliers, associant exercices physiques, conseils en aménagement de l'environnement, bilan nutritionnel et sensibilisation aux bonnes pratiques du quotidien. L'évaluation individualisée des bénéficiaires permet d'ajuster les interventions afin d'optimiser leur efficacité. Le projet bénéficie d'un financement majeur du Conseil Départemental du Morbihan, à hauteur de 17 526 €, dans le cadre de la convention annuelle sur les actions collectives de prévention. Ce soutien témoigne de l'engagement du département en faveur du bien-vieillir et de la sécurisation du parcours de vie des aînés.

En favorisant le maintien de l'autonomie et en réduisant le risque de chutes, Équilibr'Âge contribue à améliorer le bien-être des personnes âgées, tout en impliquant activement les professionnels et les familles dans une dynamique de prévention durable.

- 7548 : autres remboursements de frais : augmentation liée à la facturation CCAS (un agrandissement du CCAS n'était pas remboursé jusqu'à présent).
- 7588 : retenues sur des dépôts de garantie dans le cas de dégradation du logement ou de matériel mis à disposition.
- 6419 et 6459 : Remboursements sur rémunérations : diminution lié à l'absentéisme moindre

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
 Reçu en préfecture le 24/03/2025
 Publié le
 ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

→ **Les produits de groupe 3 = produits financiers, exceptionnels et non encaissables + 2 635,99 €**

		Réel 2023	Réel 2024	ECARTS	
771800	Autres	13 601,16	14 076,02	474,86	3,89 %
773000	Mandats annulés	461,43	861,90	400,47	86,79 %
777000	Quote-part des subv d'investis,	1 426,00	1426,66	0,66	
77800	Autres produits exceptionnels	0,00	1760,00	1760,00	+100 %
781742	Reprises sur provision R&C	2 296,96	2 296,96	0,00	
	TOTAL GROUPE 3	17 785,55	20 421,54	2 635,99	14,82 %

- 7718 : Autres : lié au remboursement d'un cumul d'emploi
- 7780 : Remboursement d'un sinistre par l'assurance
- Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations pour 2 296,90 €, concerne le groupe électrogène.

2. Détermination et affectation du résultat en section d'exploitation

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

Cadre budgétaire général

Le total des charges de l'exercice s'élève à : 3 382 561,91 €

Le total des produits de l'exercice s'élève à : 3 310 513,85 €

Le résultat de l'exercice est déficitaire, il s'élève à : - 72 048,06 €

Répartition du résultat par section tarifaire

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Total mandats émis	1 707 872,36 €	518 213,94 €	1 156 475,61 €	3 382 561,91 €
Total titres émis	1 573 407,81 €	506 658,71 €	1 230 447,33 €	3 310 513,85 €
Résultat de l'exercice Excédent/Déficit	- 134 464,56 €	- 11 555,23 €	73 971,72 €	- 72 048,06 €

Affectation des résultats

Le compte administratif 2024 établi par l'ordonnateur présente un résultat conforme au compte de gestion établi par le comptable, Monsieur le trésorier du centre des finances publiques de Vannes Ménimur.

Il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- **Sur la section Hébergement : déficit de fonctionnement de 134 464,56 €**
 - Reprise sur la réserve de compensation des déficits au compte 10686 de 134 464,56 €
- **Sur la section Dépendance/Soins : excédent de fonctionnement de 62 416,49 €**
 - Affectation sur la réserve de compensation au compte 10686 pour un montant de 62 416,49 €

Bilan financier – de la section d'investissement à la détermination de la CAF

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

1. Les opérations réalisées en investissement

Liste des biens acquis par autofinancement au cours de l'exercice 2024

Il a été acquis au cours de l'exercice 2024, les matériels, mobiliers, agencements et aménagements divers suivants :

Cpte	Intitulé	Montant	Durée	Annuité	H	D	S
2154	Couverture lestée	345,25	2	173,00			345,25
2154	Tapis amortissement chutes	237,58	2	119,00			237,58
2154	Raizer	5 009,58	5	1 002,00			5 009,58
2154	Chariot de service petit déjeuner et gouter	25 255,99	5	5 051,00	25 255,99		
2154	Cellule de refroidissement	3 183,47	5	637,00	3 183,47		
2183	Informatique (portable + tablettes)	2 038,34	5	408,00	2 038,34		
2184	Vestiaires	246,48	5	49,00	246,48		
2184	Matelas visco élastiques	1 522,56	3	508,00		1 522,56	
2184	Table magique informatique	14 280,00	3	4 760,00			14 280,00
TOTAL		52 119,25		12 707,00	30 724,28	1 522,56	19 872,41

Un montant d'investissement de 52 119,25 € a été réalisé en 2024, générant un montant d'amortissement de 12 707 €. Les montants d'investissements sont répartis entre les sections hébergement, dépendance et soins, en fonction de la nature des dépenses réalisées.

2. Détermination de la capacité d'autofinancement

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

Tableau des passages des résultats à la CAF

		Comptes	Réalisations
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			- 72 048,06 €
+ Flux internes (charges)			65 675,10 €
FRI	+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	- €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	65 675,10 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	- €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	- €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	- €
FRE	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	- €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	- €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	- €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	- €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	- €
- Flux internes (produits)			3 723,62 €
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	- €
	- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	1 426,66 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	2 296,96 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	- €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	- €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	- €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	- €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	- €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	- €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	- €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	- €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			- 10 096,58 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>61 951,48 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>- 72 048,06 €</i>

La marge brute

Elle ne prend en compte que les produits et charges liés à l'exploitation (hors hors éléments exceptionnels)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

Ratios	Réalisé Exercice 2021	Réalisé Exercice 2022	Réalisé Exercice 2023	Réalisé Exercice 2024
Marge brute d'exploitation	40 021,50 €	18 876,74 €	-69 805,84 €	-11 253,39 €
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	2 892 164,64 €	2 890 667,13 €	3 045 949,74 €	3 252 493,81 €
Taux de marge brute	1,38%	0,65%	-2,29%	-0,35 %

La marge brute réaugmente passant de -2,29% à -0,35 % des produits courants d'exploitation, en lien avec l'amélioration du déficit. Ce taux insuffisant témoigne de l'incapacité de l'établissement à couvrir ses investissements actuels et futurs, et leur financement.

Appréciation globale des grands équilibres financiers

Les grands équilibres sont respectés : le FRNG couvre largement le BFR et dégage une trésorerie positive à 63 jours d'exploitation.

1. Le fonds de roulement d'investissement (FRI)

Le taux de vétusté à plus de 50% nous a amené à mettre en place un plan de renouvellement et d'entretien, et notamment en ce qui concerne le mobilier, le matériel et outillage et les aménagements.

Le FRI est positif et en augmentation à 252 112,33 € :

- Le FCTVA est régulièrement abondé
- La réserve d'investissement est constituée à hauteur de 245 365,57 €
- L'établissement a perçu une subvention d'investissement à hauteur de 1 426,66 € pour acquérir un logiciel de RH et finances.
- Les dépôts de garanties sont demandées à l'entrée des résidents.
Ils sont en augmentation et représentent 1 022 € /résident en moyenne.
- Les actifs immobilisés bruts sont financés par des ressources stables de long terme.

L'établissement n'a pas eu recours à l'emprunt.

Vétusté des immobilisations	2023	2024
<i>Construction</i>	28,91%	41,43%
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	63,03%	61,39%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	69,23%	71,68%

2. Le fonds de roulement d'exploitation (FRE)

L'établissement présente un FRE excédentaire de 394 472,02 €, en diminution par rapport à 2023. Celui-ci a été directement impacté par le résultat déficitaire 2023.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 056-265601005-20250320-EHPAD_70_2025-DE

Les reports à nouveaux excédentaires et la réserve de compensation des déficits se répartissent ainsi :

COMPTE	Total	Dépendance et soins	Hébergement
10686 Réserve de compensation des déficits	+ 263 476,18	+ 47 776,42	+ 215 699,76
110-119 Reports à nouveaux	+ 18 065,18		+ 18 065,18
120 Résultat 2024	-72 048,06	+62 416,49	-134 464,56

La réserve de compensation des déficits représente 7,89 % des charges totales. $(263\,476,18 / 3\,337\,744,69 * 100 = 7,89\%)$

Il est habituellement admis que la réserve de compensation des déficits couvre entre 3 et 5 % des charges.

Le FRE est constitué en partie également par une réserve de couverture du BFR à hauteur de 112 512,22 €. Au regard du BFR actuel (cf. point suivant) cette réserve reste utile.

Il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- Sur la section Hébergement : déficit de fonctionnement de – 134 464,56 €
➔ Reprise sur la réserve de compensation au compte 1068631 pour un montant de – 134 464,56 €
- Sur la section Hébergement : Reports à nouveaux de 18 065,18 €
➔ Affectation en réserve de compensation des déficits au compte 1068631 pour un montant de 18 065,18 €
- Sur la section Dépendance/Soins (désormais fusionnées) : excédent de fonctionnement de 62 416,49 €
➔ Affectation sur la réserve de compensation au compte 1068632 pour un montant de 62 416,49 €

Le taux de CAF est négatif à -0,30 %, la CAF est insuffisante pour reconstituer correctement la trésorerie.

3. Le besoin en fonds de roulement (BFR)

L'établissement présente un besoin en fonds de roulement à 4 190,60 €, la mise en place du terme à échoir a fait diminuer les créances usagers.

La rotation des dettes fournisseurs restent à 20 jours et sont normales. Il est en effet essentiel de tenir une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire d'enregistrer les charges d'un exercice dans le compte de résultat correspondant, sans tenir compte du paiement. Au-delà du principe comptable, cela permet de mener une analyse plus fiable du compte de résultat, les charges d'une année sur l'autre étant comptabilisées dans le même périmètre.

4. Conclusion

La situation de l'établissement est meilleure que l'année précédente en lien avec un travail sur l'analyse de coût, les demandes de Crédits Non Reconductibles et la recherche de subvention, mais reste néanmoins fragiles :

- La trésorerie reste correcte à 63 jours d'exploitation.
- La CAF est insuffisante pour assurer la pérennité de l'établissement
- Les mesures de revalorisations salariales au groupe 2 ont fortement impactées le résultat
- L'inflation se ressent sur le groupe 1 et 3 malgré les mesures mises en place.